

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-524

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatih BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatih BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	<i>N° 2021-524</i>

La Fumainerie - Année 2021 - Subvention d'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Fumainerie est une association loi 1901, créée en 2019, qui a pour but de mettre en place et pérenniser de manière citoyenne des réseaux d'assainissement collectifs circulaires et de promouvoir les solutions de collecte et de gestion circulaire des excréta urbains bruts. Animée par une direction collégiale composée de six citoyens bénévoles, la Fumainerie veut proposer un modèle de gouvernance démocratique et transparent sur la question de l'assainissement où chaque usager devient acteur et décideur dans la gestion de ses eaux noires et de sa consommation d'eau potable.

Sur la Métropole de Bordeaux, la Fumainerie propose d'expérimenter, pour la première fois en France, un modèle de collecte à la source des sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches installées dans des logements et bureaux des centres urbains denses. La Fumainerie souhaite ainsi apporter une réponse technique et logistique en développant le premier service d'accompagnement à l'installation et à la gestion de toilettes sèches semi-permanentes dans des logements et bureaux en incapacité de (ou ne souhaitant pas) stocker et valoriser localement les déchets associés.

La Fumainerie accompagnera également la valorisation des matières en organisant le transfert des matières jusqu'aux plateformes déjà en place sur le territoire.

La Fumainerie sollicite ainsi pour 2021 un soutien de 20 000 € à l'investissement auprès de Bordeaux Métropole afin d'acquérir 22 toilettes sèches pour agrandir le réseau et toucher un plus grand nombre d'acteurs :

- 20 toilettes sèches à destination des résidents de la Métropole pour agrandir le réseau et toucher un plus grand nombre de foyers,
- 2 toilettes sèches de grande capacité à destination du grand public (à installer dans des établissements ou espaces recevant du public ou dans des entreprises privées) afin de diversifier la cible de l'Association et toucher un public non sensibilisé aux enjeux de préservation de la ressource en eau.

Ces acquisitions sont l'occasion de lancer une expérimentation grandeur nature pour démontrer la faisabilité du déploiement d'un réseau urbain de toilettes sèches installées chez les particuliers, les entreprises et sur les lieux accueillant du public, d'une filière de retraitement des déchets, et de tester l'acceptabilité sociale de ces dispositifs.

Le service proposé repose sur :

- la réalisation de diagnostics afin d'identifier les solutions techniques les plus adaptées aux contraintes et besoins de chaque site,
- l'installation des toilettes sèches sur le site,
- le stockage des toilettes mouillées afin d'assurer la réversibilité de la solution,
- la collecte à domicile ou sur site des matières fécales et urines,
- l'entretien des toilettes sèches,
- la remise en place des toilettes mouillées en cas de sortie du réseau,
- la valorisation des matières soit en organisant le transfert des matières jusqu'aux plateformes déjà en place sur le territoire, soit en accompagnant la montée en compétence d'acteurs susceptibles d'intégrer la valorisation des boues dans leurs activités, soit en développant en interne des voies de valorisation salubres et de proximité des matières.

Cette expérimentation permettra notamment de :

- mesurer l'impact de l'installation de toilettes sèches en ville sur la consommation d'eau potable d'un ménage, et donc le potentiel d'économies de consommation d'eau potable selon le mode de déploiement plus large de l'usage de toilettes sèches (rappel : l'eau des toilettes représente 20 % - source activeau - de la consommation d'eau potable d'un ménage),
- mesurer l'acceptabilité dans la durée des toilettes sèches dans les foyers urbains ou dans des lieux accueillant du public (entreprises, établissements recevant du public, lieux ouverts au public),
- évaluer la faisabilité technique de l'implantation de ces toilettes au domicile, sur un lieu de travail urbain ou dans des espaces ouverts au public,
- évaluer les conditions de la mise en place et de la pérennisation des filières d'évacuation et de valorisation.

Afin de mener à bien ses missions, La Fumainerie s'appuie sur un grand nombre d'acteurs qu'ils soient partenaires techniques, fournisseurs (Un petit coin de paradis, Separett France...), consommateurs de matières (Pena Environnement, Toopi Organics...), ou partenaires de recherche (Kedge, Lyre, Leesu...).

Bordeaux Métropole propose de participer à cette expérimentation, en phase avec les axes 2 « Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité » et 4 « Développer une gouvernance de l'eau partagée » de la politique de l'eau.

L'objectif est ainsi d'accompagner et d'échanger avec les acteurs d'une filière alternative aux réseaux et traitements collectifs des eaux usées, dans un esprit de complémentarité d'action. En effet, 99% de la population métropolitaine est raccordée à un réseau d'assainissement et les 1% restant ont recours à un assainissement non collectif pour traiter l'ensemble de leurs eaux usées. Pour rappel, le recours aux toilettes sèches ne peut cependant être une solution complète pour un immeuble puisque les toilettes sèches ne traitent pas les eaux ménagères.

La Fumainerie apporte une solution expérimentale innovante aux usagers d'installations de toilettes sèches, en apportant un service de collecte et de valorisation des matières. Ce secteur est en développement en France, les différents aspects relatifs à l'utilisation des toilettes sèches ne font pas encore l'objet d'une réglementation exhaustive, cette dernière ne

prévoyant pas par exemple la valorisation des matières en dehors de la parcelle.

L'objectif de Bordeaux Métropole est également de bénéficier d'un retour d'expérience sur une expérimentation menée sur un échantillon de volontaires suffisant pour envisager les impacts et interactions d'un tel service sur les services publics d'assainissement collectif et non collectifs, tant d'un point de vue technique que financier (impacts sur les recettes des services publics d'assainissement et sur la capacité de financement des renouvellements des équipements, acceptabilité financière par les ménages en cas de coexistence des deux dispositifs...).

Enfin, cette expérience pourra être utilisée par la suite par la Métropole pour imaginer des alternatives dans les projets d'aménagement d'espaces publics sur la Métropole ou pour répondre à des besoins d'urgence (squat) ou éphémères (manifestations, chantiers).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1611-4,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande de subvention formulée par La Fumainerie en date du 08/07/2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- que le projet d'expérimentation porté par La Fumainerie permettra de démontrer la faisabilité du déploiement d'un réseau urbain de toilettes sèches,
- que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de l'eau, notamment l'axe 2 « Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité » et l'axe 4 « Développer une gouvernance de l'eau partagée »,
- que cette expérimentation permettra d'analyser les conséquences à moyen et long termes du développement de ces dispositifs sur l'économie générale des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif,
- que cette expérience pourra être utilisée par Bordeaux Métropole pour imaginer des alternatives en matière d'assainissement dans les projets d'aménagement d'espaces publics ou pour répondre à des besoins d'urgence ou éphémères tels que les squats,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 20 000 € en faveur de La Fumainerie pour l'acquisition de 22 toilettes sèches,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention ci-annexée, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que ses éventuels avenants,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2021, chapitre 204, article 2324, fonction 734,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE